



soupçon de vol et avoir des sanction

Par **706**, le **14/09/2012** à **12:39**

Bonjour,

je suis un agent de securite et je viens d'etre convoque a mon agence suite a un directeur d un magasin etais poursuivi pour vol et le jour que j'etais en poste je passe par pure hasard en reserve et je vu le directeur a charge une machine a laver et je vu que lui avait du mal a mettre dans son camion et j'ai donne un coup de main et je n pas le controle parceque ca n pas passer pour la tete que le directeur essayer de vole mais j ai prevenu deux cadres et eux on me dit que ont allée sont charge avec le PDG et que pour l'instant que je n appel pas mon employeur et que je n dise rien pour l instant . *

je voulais savoir que je risque comme sanction et ce je risque d être poursuivi par complicité de vol .

Par **P.M.**, le **14/09/2012** à **13:22**

Bonjour,

A priori, l'ignorance de la situation exacte vous exonère de la complicité de vol d'autant plus que vous l'avez signalé ensuite...